

COMMUNIQUÉ

Mots d'ordre pour les prochaines votations

Le comité de l'UDC Jura bernois a décidé des mots d'ordre suivants pour les votations et l'élection du 13.02.2011. Ces mots d'ordre ont été présentés en conférence de presse le 28 janvier à Tavannes.

OUI à l'avis du canton de Berne pour le remplacement de la centrale nucléaire de Mühleberg. Même si la sortie du nucléaire est souhaitable dans l'absolu, l'augmentation de la consommation électrique nous oblige à assurer notre approvisionnement. Le canton de Berne doit rester dans la course pour conserver les retombées économiques d'une centrale. Il est choquant de voir les milieux écologistes combattre le nucléaire et prôner une réduction de la consommation et entraver dans le même temps le développement des énergies éoliennes et hydrauliques p. ex., ou encore promouvoir les voitures électriques, qui augmenteront la consommation.

OUI au projet populaire pour la révision de la loi sur l'imposition des véhicules à moteur. Le projet populaire prévoit une baisse de 33% de la taxe, alors que le projet du Grand Conseil ne prévoit qu'une baisse de 5,6%. De plus, le projet du Grand Conseil majore la taxe des véhicules mal classés dans les catégories énergétiques, alors que le projet populaire ne punit pas ces classes mais les soumet à la taxe normale. Il faut donc voter NON au projet du Grand Conseil, OUI au projet populaire et inscrire la croix pour le projet populaire à la question subsidiaire.

NON à l'initiative fédérale sur les armes, projet inutile et chicanier. Les armes illégales des criminels, les plus dangereuses, ne seront évidemment jamais enregistrées et en conséquence, seuls les honnêtes chasseurs ou tireurs seront pénalisés par un surcroît d'administration qui coûterait 11 millions chaque année.

Enfin, pour le siège vacant du canton de Berne au Conseil des Etats, l'UDC Jura bernois appelle à soutenir Adrian Amstutz, candidat hautement compétent et qui est le seul à garantir de s'engager contre une adhésion à l'Union européenne.

UDC Jura bernois

28 janvier 2011

www.udcjb.ch